

Arrêté n°2022-07



## AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

### Arrêté n°2022-07 relatif à l'adhésion de la commune de LES MUJOULS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes modifiés lors de l'Assemblée générale du 9 novembre 2021 et notamment ses articles 2 , 11, 13, 14 et 15

Vu la délibération du Conseil municipal de **LES MUJOULS** en date du **28 janvier 2022** relative à son adhésion à l'Agence06 ;

Considérant que la commune de **LES MUJOULS** est une commune rurale ;

Considérant que, par sa délibération susvisée, la commune de **LES MUJOULS** adhère aux statuts de l'Agence06 et les accepte sans réserve ; que le Conseil municipal a désigné **Monsieur Gérard BOUCHARD** comme représentant titulaire et **Monsieur Jean GHIBAUDO** comme représentant suppléant ;

Le Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes, l'Agence06,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

L'adhésion de la commune de **LES MUJOULS** à l'Agence d'ingénierie des Alpes-Maritimes est validée à la date de signature du présent arrêté.

#### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes de l'Agence06 et transmis au contrôle de légalité.

Nice, le 24 mars 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Charles Ange GINESY', is written over a horizontal line.

**Charles Ange GINESY**

Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes